

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h	6 ^h	12 ^h 30	6 ^h	6 ^h	12 ^h 30	6 ^h	6 ^h	12 ^h 30	6 ^h	6 ^h	12 ^h 30	6 ^h	6 ^h	12 ^h 30	6 ^h	6 ^h	12 ^h 30	6 ^h	6 ^h	12 ^h 30	
Mercure	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19	6 41	1 14	6 19
Bourges	6 51	1 24	6 29	6 51	1 24	6 29	6 51	1 24	6 29	6 51	1 24	6 29	6 51	1 24	6 29	6 51	1 24	6 29	6 51	1 24	6 29	6 51	1 24	6 29
Luzach	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28
Castelfranc	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44
Puy-l'Évêque	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58
Duravel	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8
Solignac-Touzac	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18
Fumel	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32
M-Libos — A.	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39
BORDEAUX — A.	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45
PARIS — Ar.	11 40	4 37	2 48	11 40	4 37	2 48	11 40	4 37	2 48	11 40	4 37	2 48	11 40	4 37	2 48	11 40	4 37	2 48	11 40	4 37	2 48	11 40	4 37	2 48
* Train 970 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix																								

Cahors, le 7 Juin.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 juin

La résolution Boulanger

M. le général Boulanger. — Je dépose une résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles, et je demande à la Chambre l'autorisation de lire l'exposé des motifs. (Lisez ! Lisez !)

Les manifestations qui se sont produites avec tant de force sur mon nom... (Ah ! ah ! — Bruit. — Interruptions.)

M. Coné d'Ornano. — Dites ce qu'est sur le nom de M. Ferry et on vous applaudira.

M. Boulanger. — Ces manifestations me font un devoir d'exprimer les souffrances et les vœux dont elles sont l'expression. Le pays traverse une crise intolérable, qui pourrait compromettre la République. (Bruit.) Cette crise doit être étudiée dans ses causes, et il faut rechercher le remède et l'appliquer. Ce remède est dans la révision des lois constitutionnelles.

C'est pourquoi je dépose cette résolution que m'imposent mes engagements et ma conscience. (Exclamations. — Bruit.) La France n'a plus confiance dans l'avenir. Déchirée par les divisions, qui épuisent ses forces, elle répudie la politique des partis et appelle de tous ses vœux un régime nouveau. (Interruptions.)

M. de Malvy. — Et c'est vous, le gouvernement nouveau. (Vifs applaudissements au centre.)

M. de Cassagnac (s'adressant à M. de Malvy). — Bornez-vous à placer des artichauts sur les murs d'enceinte de la Chambre !

M. Boulanger. — Ce régime nouveau doit être l'antithèse du régime anarchique, anti-démocratique, mortel, qui pèse en ce moment sur elle. (Nouvelles interruptions)

Il y a deux causes à ce mal politique et social : d'une part, l'impropriété absolue de nos institutions et une fausse conception de la République. La République ne doit être la propriété de personne. Tous les Français ont des droits égaux et on ne

doit exclure personne. Cette conception n'a jamais été admise par l'église opportuniste. (Bruit. — Agitation. — Tumulte.)

Voix au centre : Et le duc d'Aumale !
Ce parti a toujours considéré la République comme son bien, sa chose. Il a réduit la République à néant que le gouvernement d'un groupe.

M. de Cassagnac. — Et quel groupe ! (Rires.)

M. Boulanger. — J'ajoute que c'est l'un de ceux qui ont porté de terribles fruits. Elle a vivifié des divisions naturelles qui existent dans le pays. Elles les ont amenées à un conflit violent, acharné et périlleux pour l'existence du pays. Les dénominations de conservateur, de progressiste, de radical n'ont d'ailleurs aucun sens (interruption), lorsqu'on les considère au point de vue de la politique active. Mais au point de vue de la forme de gouvernement, il n'est point de titre plus large que celui de républicain ; il veut dire qu'on est partisan de la justice, de la liberté pour tous (H). On s'est aperçu, aux élections générales de 1885, des effets de la politique opportuniste. Plus de 3 millions de suffrages, obtenus par les conservateurs, ont été sortis d'une manifestation virulente contre cette politique. Les pouvoirs publics n'ayant pas paru s'en émouvoir, c'est alors que se sont produites les manifestations autour de mon nom. (Interruptions. — Bruit.)

M. Teyssier. — Il y a trois mois, vous ne pensiez pas un mot de ce que vous dites. (Tonnerre d'applaudissements au centre et à gauche. — Bruit. — Tumulte.)

M. Boulanger. — Les élections de l'Aisne, de la Dordogne et du Nord, n'ont pas eu d'autre sens, bien qu'il s'y mêle un sentiment patriotique tout ou partiel. Si des conservateurs et des républicains ont confondu leurs suffrages sur un seul nom, c'est que leur patriotisme électoral n'avait plus qu'un cri. L'état des esprits est le même dans la plupart des départements, et cette universalité dans la plainte établit un pénible contraste avec l'inertie dont la représentation a fait preuve, le pays appelle des réformes et le parlementarisme répond qu'il ne peut en donner. En effet, il excite les convoitises coupables et paralyse toutes les bonnes volontés. (Interruptions.)

Récemment élu sur le programme révisionniste, je me fais l'interprète de la volonté populaire.

(Exclamations au centre. — Bruit. — Agitation.)

Voix au centre : Vous protégez la morue ! (Rires.)

M. Boulanger. — Je n'espère pas que ma requête soit accueillie. Mais il me paraît opportun (Rires. — Exclamations) de mettre en présence la volonté du peuple et la résistance du Parlement. Le suffrage universel, dont on ne peut plus retarder beaucoup la consultation, décidera la réformation des mœurs politiques, qui est subordonnée à la révision d'une Constitution oligarchique et parlementaire, en contradiction avec les besoins de la Société moderne. Le parlementarisme suppose un corps électoral habile à juger les questions qui lui sont soumises et les hommes chargés de gouverner. Il suppose des ministres joignant à la capacité professionnelle l'autorité du caractère et le prestige du talent. Il suppose une classe privilégiée, se scindant toujours en deux partis, au lieu des divisions multiples qui entraînent le suffrage universel (Ah ! ah ! au centre. — Applaudissements. — Bruit. Agitation prolongée.)

S'il avait été compatible avec la démocratie, la révision serait sans objet. Mais l'expérience a montré qu'il ressemble plutôt à une anarchie constitutionnelle qu'à un gouvernement. Le suffrage universel élit des représentants qu'il ne connaît pas toujours...

Voix au centre : Comme vous !

M. Boulanger. — ... Sur la foi des programmes que les élus s'empressent d'oublier, sous peine de rendre les ministères encore plus insupportables.

Les députés se distribuent en groupes et, au lieu de suivre une politique nationale, ils ne suivent que des ambitions de coteries. (Ah ! ah ! — Bruit.)

M. le Président. — Ces paroles sont déplacées. Si je ne les relève pas, c'est qu'il y a intérêt à ce qu'elles soient insérées à l'Officiel.

M. Boulanger. — Je l'espère bien. J'ajoute que les ministres ne peuvent avoir de politique propre et durable. (Nouvelles interruptions. — C'est indigne ! Faites-le taire ! Quittons la salle !)

M. Boulanger. — Ils sont le plus souvent les agents serviles de coalitions parlementaires, et

ils paient en faveurs ou choix déplorables dans le personnel.

M. le Président. — Je ne puis laisser prétendre que les ministres sont les agents serviles du pouvoir.

M. Boulanger. — Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Président. — En tout cas, M. le général Boulanger devrait se rappeler qu'il a été au pouvoir. (Très bien !)

M. Boulanger. — La France est lasse jusqu'au dégoût d'un régime où il n'y a que des désordres, mensonges, corruption et stérilité. Il faut des réformes de fond en comble dans l'assiette du pouvoir.

Voix : Et l'assiette au beurre ! (Rires prolongés.)

M. Boulanger. — Faut-il donner à la République un président ? On peut invoquer en sens inverse l'exemple de la République helvétique et celui des États-Unis. La France s'habituerait aisément à se passer d'un président de République ; mais, elle n'est pas encore faite à cette idée, vers laquelle personnellement je me sens porté. (Bruit, agitation.)

Si la Chambre était consultée, il est à craindre pour ceux qui préféreraient, sans cependant en faire un dogme (rires), la suppression de la présidence de la République, qu'elle se prononce dans le sens contraire (bruit), ce sera à la Constituante de trancher la question.

Il en est de même pour le mode de nomination du pouvoir exécutif ; que ce soit un homme ou un Conseil, la question est du reste secondaire, ce qui importe, c'est que le chef du pouvoir exécutif cesse d'avoir une situation effacée qui fait du premier magistrat de l'État, un soliveau. (Interruptions bruyantes.)

M. le Président. — Je crois devoir laisser passer une expression qui n'a aucune importance dans la bouche de l'orateur.

M. de Cassagnac. — Je demande la parole pour un rappel au règlement. Le président n'a pas le droit de juger l'orateur. (Exclamations au centre.)

M. Boulanger. — M. le président s'est mépris sur le sens de mes paroles. Je n'ai pas entendu parler de l'homme, mais seulement de la fonction. Il n'est pire régime que celui des collectivistes

140 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

11

QUI ÉTAIT EN RÉALITÉ CE BON M. ROMIEUX

— Allez-y gaiement, mon bonhomme ; il n'y a pas de quoi, comme dit Fil-en-Quatre.

Le valet lui enleva sa casquette, que le Loup leur mit dans sa poche, puis il le coiffa d'un énorme sac d'étoffe noire, percé à la hauteur de la bouche et des narines seulement, et qu'il lui noua solidement autour du cou.

— Voilà qui est fait, dit-il.

Le Loup était complètement aveugle et presque sourd.

Cependant il lui sembla entendre le bruit d'un ressort qui se détendait.

Il sentit que quelqu'un l'enlevait dans ses bras et l'emportait.

Il ne fit aucune résistance.

Cependant il vieillait.

Il crut s'apercevoir que l'on montait et l'on descendait plusieurs fois, et que quatre ou cinq

portées furent ouvertes, franchies et refermées avec précaution.

Puis on fit une halte assez longue.

On causa à voix basse.

Mais ce fut en vain que le Loup se pencha.

Cet entretien avait lieu dans une langue qu'il ne comprenait pas.

D'ailleurs il n'entendait que très difficilement.

— Nous allons vous étendre sur une civière, dit enfin en français une voix qu'il reconnut pour être celle du valet ; surtout ne bougez pas, vous risqueriez de vous blesser grièvement.

— Compris, répondit laconiquement le Loup.

Il demoura complètement impassible.

Tant de précautions l'étonnaient et excitaient vivement sa curiosité.

La civière fut enlevée.

On marcha rapidement, tant qu'il lui fut possible de s'en rendre compte.

La température changea plusieurs fois, tantôt très froide, tantôt très chaude et humide.

— Bon ! pensait le Loup, est-ce que nous rentrons dans les souterrains ? Sur ma parole, c'est un véritable roman de *Anne Radcliffe* en action ; que diable prétendent-ils faire de moi ? Bah ! nous le verrons bien !

Nous constaterons que depuis qu'il s'était séparé de ses deux compagnons, l'accent du Loup avait complètement changé.

Que, maintenant, sauf le costume, comme voix, expressions et langage, ce n'était plus du tout le même homme.

Tout à coup, il éprouva une légère commotion.

La civière avait été légèrement posée à terre.

On l'enleva et on le plaça sur une chaise.

Puis une porte se ferma, et il n'entendit plus rien.

Il calcula que ce voyage à l'aveuglette avait dû se prolonger pendant au moins une heure.

En cela il se trompait.

L'impatience lui avait fait paraître le temps beaucoup plus long qu'il n'avait duré en réalité.

Cet étrange voyage s'était accompli en moins de vingt-cinq minutes.

De ce moment, une voix nouvelle dit tout près de lui de ton le plus amical :

— Mon cher Loup, vous êtes arrivé, veuillez, je vous prie, me pardonner ces précautions que, je l'espère, je n'aurai plus besoin, à l'avenir, de prendre avec vous ; débarrassez-vous au plus vite de ce capuchon qui vous donne un faux air de péon noir.

Le Loup ne se fit pas répéter cette invitation.

Il porta vivement les mains à son cou, afin de détacher le capuchon, mais il s'aperçut que les liens avaient été détachés ; il se hâta d'enlever le sac avec un soupir de soulagement.

Son premier mouvement, bien naturel du reste, fut de regarder curieusement autour de lui.

La pièce dans laquelle il avait été si singulièrement transporté était assez petite, meublée de quelques chaises, d'un canapé de crin, d'un bureau en bois noir chargé de papiers et de cartonniers montant jusqu'au plafond et faisant le tour de la pièce ; une cheminée où brûlait un bon feu et sur laquelle était une pendule d'albâtre à colonnes, flanquée de deux vases remplis de fleurs artificielles. La pendule était à six heures et

ce qui fit imperceptiblement sourire le Loup.

Cette pièce n'avait qu'une seule fenêtre, dont les rideaux de serge verte étaient en ce moment fermés.

Une lampe à modérateur, garnie d'un abat-jour vert en papier, éclairait cette pièce, qui pouvait tout aussi bien être, soit un cabinet d'homme d'affaires, d'avocat ou même d'avoué, de notaire ou d'huissier.

Dans tous les cas, l'aménagement était mesquin.

Sur un fauteuil à fond de cuir vert, était assis un homme de haute taille, dont les traits étaient presque repoussants, sans doute à cause de blessures, car son visage était tout entouré.

Il portait des conserves couleur fumée de Londres, garnies de taffetas, qui lui cachaient au moins la moitié de la figure, dont le bas disparaissait sous une barbe touffue, de sorte que ce que l'on voyait était fort peu de chose.

La manche gauche de la robe de chambre de cet homme, en faux damas de coton, était vide à partir du coude, il lui manquait un bras ; sa tête, aux cheveux grisonnants et très rares aux tempes, était couverte d'un bonnet de soie noire crasseux.

En somme, c'était un fort laid et fort peu sympathique personnage.

En apercevant cette espèce de monstre, le Loup avait soudain tressailli ; mais ce mouvement involontaire avait été si vite réprimé, que ce sinistre individu ne l'avait pas remarqué, malgré la fixité soupçonneuse avec laquelle, à la dérobée, il examinait son visiteur.

— Vous ne m'en voulez point, n'est-ce pas, cher monsieur le Loup ? reprit cet homme

(exclamations); les fonctions ministérielles sont incompatibles avec le mandat représentatif. Les ministres devront être pris en dehors du Parlement et n'être responsables que devant le chef du pouvoir exécutif. Ce dernier aura le droit de s'opposer à la promulgation des lois. (Vives exclamations.) Le Sénat, nommé au suffrage restreint par des électeurs sans mandat, est cependant investi du privilège de résister à la Chambre et même de la dissoudre. Cela ne peut être maintenu.

Je verrai sans regret disparaître le Sénat. Cependant, si la majorité s'effraie des abus de pouvoir d'une Chambre unique, on pourrait faire élire le Sénat suivant un mode à débattre. L'arbitre souverain, qui est le peuple, pourrait se prononcer sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur la liberté religieuse et sur toutes les questions qui touchent à la masse des travailleurs et à l'universalité des citoyens. Enfin, la Constitution renouvelée devrait être soumise à la sanction du peuple. Gambetta a dit que le plébiscite est nécessaire dans une démocratie pour donner au pouvoir la sanction que les monarchies trouvaient dans le droit divin.

Alors s'ouvrirait une ère de paix et d'ordre; une politique nationale remplacerait l'intrigue; les lois d'affaires seraient discutées et les réformes sociales pourraient être étudiées. La France serait enfin rentrée dans la condition des gouvernements réguliers et fixes. (Exclamations.)

M. Floquet. — Allez dire cela à Berlin!

M. le Président. — J'invite l'orateur à s'expliquer sur ce point.

M. Boulanger. — Je parle du gouvernement.

M. le Président. — L'orateur croit sans doute que la France n'aura de gouvernement régulier que celui qu'il aura fondé.

M. Boulanger. — On veut m'entraîner à une discussion que je n'accepte pas en ce moment.

M. le Président. — Je rappelle à l'orateur qu'il y a une discipline et un règlement dans la Chambre.

M. Brisson. — Il y a plus que cela. Il y a la France (vifs applaudissements), que l'orateur dénonce comme n'ayant pas un gouvernement régulier et qui protestera tout entière. (Mouvement.)

M. Boulanger conclut en donnant lecture du projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles. (Applaudissements. — Bruits divers.)

M. de Cassagnac. — J'estime que le règlement est violé; qu'il appartient aux minorités, surtout quand les passions sont surexcitées, de réclamer l'exécution stricte du règlement. A plusieurs reprises le président, pendant le discours du général Boulanger, paraît avoir oublié le règlement; il s'est contenté d'opposer son dédain aux paroles de l'orateur. Ce n'est pas son rôle. Il doit appliquer le règlement et ne pas se faire juge des opinions de l'orateur.

Ce n'est pas tout. Un membre de cette Chambre se réveillant dans la vallée de Josaphat, où il était endormi, un homme qui n'a pu présider la République, ni présider la Chambre, se lève...

M. le Président. — Veuillez répéter vos paroles.

M. de Cassagnac. — Je les répète, et j'ajoute que le président n'a pas le droit d'apprécier les actes politiques d'un membre de cette Chambre. Il est permis à M. Brisson de parler pendant plusieurs minutes; il doit être permis de lui répondre. J'ai connu les sévérités du règlement, mais le règlement veut encore mieux que les appréciations personnelles du président. (Très bien à droite.)

M. le Président. — J'ai fait preuve, en effet, de tolérance et j'aurais pu appliquer à M. Boulanger

d'un ton papalard; nous avons à nous entretenir de choses de la plus haute importance. Vous avez désiré que cet entretien eût lieu chez moi; j'ai cru devoir prendre certaines précautions, qui n'ont rien d'offensant pour vous, au cas peu probable où nous ne réussirions pas à nous entendre.

— Pourquoi vous en voudrais-je, monsieur? J'ai accepté vos conditions, je m'y suis soumis, tout cela est très simple, il me semble. Le premier tort, si tort il y a, vient de moi, à cause de la demande que je vous ai adressée; donc, vous n'avez aucune excuse à me faire.

— Je vous avoue que cela me tourmentait, dit-il avec bonhomie. Vous offrirai-je un cigare? j'ai là d'excellents londrés.

— Mille grâces, quant à présent, monsieur; peut-être plus tard serai-je heureux d'accepter de vous cette galanterie, répondit sèchement le Loupeur; mais vous-même n'avez fait l'honneur de me dire que vous aviez à nous entretenir de choses sérieuses.

— Très sérieuses, en effet, monsieur.

— C'est cela même, monsieur. S'il vous plaît de vous expliquer, je suis prêt à vous entendre.

— Voyons, dit-il avec une fausse bonhomie, foi de Romieux! vous me plaisez beaucoup, monsieur.

— Je vous en suis reconnaissant, monsieur.

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire; la première fois que le hasard nous mit en présence, je me suis senti irrésistiblement attiré vers vous.

— Monsieur, vraiment, vous me...

— C'est comme cela, je ne puis m'empêcher de vous le dire... Voyons, voulez-vous jouer cartes

la sévérité du règlement. Mais je pense qu'il est des paroles pour lesquelles l'insertion à l'Officiel est une répression suffisante. (Très bien! très bien!)

DECLARATION DE M. LA ROCHEFOUCAULD

Messieurs, il ne faut pas équivoquer. Il ne faut pas que la France croie que nous soutenons la politique de M. Boulanger, qui n'est qu'une dictature, quoiqu'il cherche à s'en défendre. Nous ne pouvons abandonner la politique que nous avons toujours suivie, parce que M. le général Boulanger est venu combattre sur notre terrain.

Nous allons voter l'urgence en nous séparant de M. Boulanger. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Félix Pyat. — Je voterai l'urgence, parce que j'ai été élu sur un programme de révision. Je la veux tout entière. Je ne veux pas de président de la République, qui coûte si cher à la France. (Bruits divers). Les socialistes ne veulent pas d'équivoques. Je rappellerai que le général Boulanger était coloeel dans l'armée versaillaise; eh bien, citoyens... (Ah! ah!)

M. de Cassagnac. — Ne parlez pas de l'époque des otages. (Toute la droite se lève et applaudit.)

M. Cunéo d'Ornano. — C'est une honte pour le pays.

M. de Cassagnac. — Votre place n'est pas là; elle est au bagne. (Nouveaux applaudissements.)

M. Clovis Hugues. — Moi aussi, j'étais de la Commune et je m'en honore.

M. Félix Pyat. — Il y a aussi le courage de la moralité.

Voix à droite: Vous êtes un assassin!

M. Jolibois. — Les colonels de la Commune, qui se couvraient de galons, n'étaient que des assassins. (Double salve d'applaudissements. — Agitation prolongée.)

M. Félix Pyat. — Les assassins sont les Versaillais. (Agitation.)

M. le Président. — M. Pyat, je vous rappelle à l'ordre.

M. Jolibois. — Mes amis et moi, nous voterons l'urgence sur la proposition du général Boulanger; car nous l'avons déjà votée.

M. Floquet. — Je demande à la majorité républicaine de s'unir pour repousser l'urgence. (Applaudissements à gauche et au centre.)

L'auteur de la proposition a fait preuve de toutes les contradictions politiques en matière de Constitutions, et ce travail nécessite une méditation prolongée, (Applaudissements et rires). Cette proposition avait été annoncée avec une certaine solennité; mais elle était inutile, puisqu'il y a déjà des propositions de révision renvoyées à la commission.

M. Floquet. — Le gouvernement présentera à son heure un projet de révision qui ne sera ni celui de la droite, ni celui de l'orateur qui a paru au début de la séance.

M. Andrieux déclare qu'il votera l'urgence.

M. Clémenceau vient apporter son vote au gouvernement. La révision n'est pas ici un jeu: il s'agit de voter ou non pour Boulanger. (Bruit.)

L'urgence est repoussé par 377 voix contre 186.

M. Arène demande l'affichage du discours de M. Floquet. L'affichage est voté par 367 voix contre 170.

La séance est levée à six heures.

A la sortie de la Chambre, M. Boulanger est monté seul en voiture. Quelques cris de: « Vive Boulanger! »

LA SÉANCE DE LUNDI

ET LA PRESSE

La République française:

Ça été une mascarade d'un gros comique bruyant avec des parties un peu lourdes, mais où il y a eu néanmoins de quoi s'amuser. Par malheur, elle s'est trop prolongée, et si elle avait duré vingt minutes au lieu de quatre heures, elle n'eût pas été en somme inférieure, comme inspiration et comme

sur table avec moi?

— C'est mon habitude avec tout le monde, monsieur.

— Je le sais et je m'en félicite, monsieur.

— Veuillez donc parler, je vous prie, sans plus de prologomènes.

— Voilà, vous en conviendrez, fit-il avec un sourire railleur, un mot bien ambitieux dans la bouche du chef de l'armée roulante.

— Hum! de l'ironie? reprit sèchement le Loupeur; à votre aise, monsieur Romieux; mais est-ce en raillant ainsi que vous prétendez jouer avec moi cartes sur table?

— Nullement, monsieur, s'écria-t-il vivement; pardonnez-moi cette innocente plaisanterie, je n'y reviendrai plus; vous voulez conserver votre incognito, soit, je le respecterai.

— Puisqu'il en est ainsi, je m'engage, moi aussi, à respecter le vôtre, répondit le Loupeur avec un sourire d'une expression si narquoise, qu'il fit, malgré lui, tressauter son interlocuteur. Soyez donc tranquille, cher monsieur Romieux, ajoutez-il en appuyant, avec une évidente intention, sur ce mot.

— Vous me connaissez, monsieur?

— Certes, monsieur, et beaucoup mieux que vous ne croyez me connaître, car vous ne savez rien de moi, et, quoique vous fassiez, vous n'en saurez jamais davantage, par cette simple raison, que je n'ai jamais eu de confident et n'en aurai jamais, répondit-il nettement. Cessons donc, croyez-moi, ces inutiles escarmouches, qui n'auraient d'autre résultat que de nous aigrir l'un contre l'autre. Vous avez besoin de moi; peut-être, de mon côté, ai-je besoin de vous; débat-

portée, à certaines des poésies qui ont placé si haut le nom de M. Boulanger. Mais voilà: M. Paulus, lui, sait se borner, tandis que M. Boulanger entend tout de suite et du premier coup être immense.

C'est le goût qu'il a pour sa propre immensité qui a fait tout le mal. Quand je dis tout le mal, je veux dire le mal dont a souffert le public de M. Boulanger. Car, la vérité m'oblige à le reconnaître, M. Boulanger a eu tout le temps l'air d'un homme heureux. On l'a bien vu au sourire énorme et triomphant qui, dès le commencement, s'est fixé sur ses lèvres pour y demeurer jusqu'à la fin.

Ce sourire ne l'a pas quitté, M. Boulanger, et je crois qu'il ne le quittera jamais. C'est un sourire qui, au premier aspect, paraît assez doux, mais dont la signification est complexe. Il dit la joie, le sentiment de satisfaction profonde qu'inspire sans aucun doute au député du Nord la contemplation de ses hauts faits, de son génie, de toute sa magnifique personne, mais il dit aussi l'embaras et même l'ahurissement d'un homme qui, tout à coup, se trouverait aux prises avec une tâche dont il n'a jamais soupçonné ni les difficultés, ni le sens, ni même la nature. Certes, il voit bien que c'est une de ces tâches par où les mortels ont coutume de recueillir de la gloire, mais il ne sait pas au juste comment il faut s'y prendre pour la mener à bien. Il se dit: « C'est une belle tâche! c'est une haute tâche! » Mais il se dit aussi et un peu plus bas: « En attendant, je ne serais pas fâché qu'un ami sûr me renseignât un peu sur la manière de s'en tirer. »

Alors il sourit éperdument, éternellement, dans le très avouable dessein de ne pas montrer aux gens qu'il n'est peut-être pas fait pour la mirifique destinée où cependant il aspire. Il sourit, il sourit toujours, et, en le voyant sourire ainsi, les bonnes gens sont facilement convaincus que M. Boulanger est un de ces compagnons au cœur simple, joyeux et pur, dont le seul souci est de vivre tranquilles, et auxquels la fortune doit faire violence. Mais, hélas! il n'y a pas au monde que des bonnes gens, et le succès du sourire de M. Boulanger n'est peut-être pas aussi universel qu'il le croit.

Le Journal des Débats:

Quand la parole a été donnée à M. le général Boulanger « pour le dépôt d'une proposition » un grand silence s'est fait tout à coup, et tous les regards se sont braqués sur la tribune, où le « brave général » s'est installé avec un sans-gêne mêlé d'embaras. Après quelques instants de recueillement, évidemment ménagés pour faire admirer de face, de trois quarts et de profil sa figure de bellâtre, sa chevelure soigneusement lissée, sa barbe admirablement peignée que rebassaient encore une superbe cravate « lilas », — de ce lilas à la mode sur les boulevards extérieurs, l'orateur a pris enfin la parole, « Orateur », à la vérité, n'est pas l'expression propre, comme disait une épigramme du dix-huitième siècle:

Eglé, belle et poète, n'a qu'un petit travers: Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

M. Boulanger, qui sait si bien « se faire une tête », ne fait pas ses discours non plus que ses livres; aussi est-il bien obligé de lire ce qu'on lui a remis, et la moindre interruption le laisse court; ne trouvant pas une riposte, pas une phrase, pas un mot, il se contente de sourire, de ce sourire naïf, ou plutôt de ce rictus agaçant qui donne à sa physiologie une expression à part. Au commencement, il a bien essayé d'en imposer aux interrupteurs, — tout le temps qu'il a occupé la tribune, ç'a été un feu roulant d'apostrophes parfois indignées le plus

tons notre marché franchement et clairement, comme deux marchands qui traitent une affaire intéressante pour eux. Plus tard, nous verrons quelles conditions nous poserons à notre mutuel avantage.

— Soit, monsieur, reprit l'autre avec une joie trop expansive pour être réelle; voilà ce que j'appelle parler d'or. Je commence, je tiens à vous donner l'exemple de la franchise.

Le Loupeur sourit.

Il se leva, s'approcha de la table et choisit un cigare avec soin dans la boîte placée près de son énigmatique interlocuteur.

Il coupa avec un canif le bout du cigare, l'alluma, alla s'étendre sur le canapé dans la pose la plus confortable, et il dit, entre deux bouffées de fumée:

— Allez maintenant, je suis tout à vous.

M. Romieux rougit de cette étrange désinvolture; cependant il ne protesta pas, seulement il se mordit les lèvres jusqu'au sang.

Puis il commença:

— Vous êtes, n'est-ce pas, un des principaux chefs de l'armée roulante?

— Je me nomme le Loupeur, répondit-il négativement.

— Ce qui veut dire?

— Que je ne suis pas un des principaux chefs, mais bien le chef suprême de tous ces bons garçons, quelle que soit leur apparente position sociale.

— Très bien, voilà qui est répondu carrément.

— Je vous l'ai promis.

— C'est juste. A combien leur nombre s'é-

lève-t-il?

souvent qu'ouailleuses! — par des poses visiblement étalées d'avance; mais il a été bien vite au bout de son répertoire d'attitudes de « Christ à la colonne » ou de « Crispin rival de son maître », et il aurait certainement fini par ne plus savoir où se tourner si, las de crier, et surtout de prolonger bien inutilement cette mauvaise parade, ses adversaires n'avaient enfin consenti à le laisser achever à peu près tranquillement.

Voilà pour la forme. Quant au fond... De mémoire de parlementaire, jamais on n'avait entendu pareil ramas de déclamations boursofflées et de révérences nuageuses; on croyait entendre M. Prudhomme mal seriné par Proudhon! Le meilleur moyen d'en faire justice serait de reproduire textuellement toute cette rapsodie; mais la patience du lecteur a des bornes, et il faut se contraindre. Nous nous contenterons donc de citer les passages les plus saillants.

Le Matin:

A voir le député du Nord avec cette mine épanouie, on ne se douterait pas qu'il va affronter les orages parlementaires; dans sa mise, il y a une recherche de coquetterie qui se signale par une cravate violette et une raie au milieu de la tête tracée avec une netteté extraordinaire. Vu de face à la tribune, le général paraît avoir perdu sa tournure militaire; sa voix est devenue blanche et n'a plus le ton du commandement. C'est bien décidément un civil et qui tient à en avoir les manières.

L'Evénement:

Le parti républicain tout entier, par 377 voix a repoussé l'urgence de la proposition de révision qui a été déposée. Les royalistes et les bonapartistes, renforcés d'une poignée de députés dissidents d'extrême-gauche ont seuls soutenu le Monk de cette cause nouvelle: la destruction de la République par une révision inopportune, insensée et révolutionnaire. Mais la Chambre avait fait justice. Elle avait vengé la République et le pays de cette mercuriale d'un général en disgrâce, toute pleine d'injures aux institutions, d'offenses au Parlement, de menaces à la liberté. Quand M. Floquet s'est levé pour répondre à cet odieux réquisitoire, il est entré immédiatement, absolument, dans la pensée de la Chambre et l'a traduite avec une hauteur et une énergie d'expression qui consolent la nation et achèveront de la rendre forte pour triompher de la conspiration néocésarienne cyniquement étalée aujourd'hui sous ses yeux. Cette réutation était étonnante. M. Boulanger n'a même pas essayé de la combattre. Il s'est réfugié dans un silence humiliant. C'est qu'il trouvait enfin, en face de lui, de son ambition criminelle, de sa campagne démasquée et jugée, tous les représentants du peuple prêts à défendre la République contre sa monstrueuse entreprise. Désormais le rôle républicain du général est fini. Celui du factieux commence. Quelle que soit la fin que lui réserve l'avenir, grotesque ou tragique, M. Boulanger a acquis le droit d'être traité comme il le mérite par la loi et le gouvernement de la République, c'est-à-dire comme un ennemi qui a usurpé, pour la trahir, la confiance qui lui avait été si aveuglément accordée. Entre la République et M. Boulanger, c'est une lutte à mort. La République vivra.

La Paix:

M. Boulanger s'imaginait-il que sa proposition était nécessaire pour hâter les choses? Non. Mais il a voulu prononcer devant la Chambre un réquisitoire contre la Chambre. Sa réputation littéraire n'y gagnera pas et, de même que je jadis il nous a surpris qu'« il n'était pas toujours nécessaire de tenir

- A Paris, ou pour toute la France?
- Non, à Paris seulement.
- Est-ce un chiffre exact que vous me demandez?
- Oui, autant que possible.
- Ils sont environ quarante-cinq mille.
- Tant que cela! s'écria M. Romieux avec une véritable surprise.
- Ils sont beaucoup plus nombreux en réalité, mais je n'entends parler ici que de ceux dont les antécédents, connus, ou soupçonnés, mettent dans la nécessité de déclarer franchement la guerre à la société.
- Hum! sur combien de ces hommes pouvez-vous compter?
- C'est selon. De quoi s'agit-il?
- Je vous le dirai.
- J'ai besoin de le savoir d'abord, pour vous répondre positivement.
- Pourquoi cela?
- Je m'explique, écoutez-moi bien.
- Et, retirant son cigare de sa bouche, il s'assit sur le canapé.
- Je ne perds pas un mot, dit M. Romieux.
- Il existe à Paris, dit le Loupeur, quarante-cinq mille individus au minimum, et cela dans toutes les classes de la société, depuis les plus hautes jusqu'aux plus abjectes, qui se réveillent le matin sans un sou vaillant, qui n'exercent aucune profession reconnue, qui ne veulent pas travailler, car ils ont le travail, même le plus dur et le plus facile, en exécution, et qui cependant prétendent vivre, et se donner tous les jouissances que procurent la fortune.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

une épée pour prendre un fusil », de même ce nouveau morceau contient des passages bien surprenants. Après tout, Bonaparte faisait bien des fautes d'orthographe !

Mais la réputation politique de M. Boulanger n'y gagnera pas davantage. M. Floquet lui a fort judicieusement montré l'incohérence de son manifeste. Il lui a montré avec beaucoup d'à-propos que s'il savait comment on écrit aux princes, il savait moins comment on parle de la démocratie, qui n'est pas l'enfant en tutelle qu'il croit, qui n'a pas besoin du gouvernement fort qu'il veut lui donner pour la diriger, pour penser et pour agir à sa place et qui trouve, au contraire, dans sa liberté même, l'instrument le plus efficace de son progrès et la plus précieuse de ses garanties.

Ce que M. Boulanger a proposé à la Chambre, ce qu'il nous offre en échange de ce gouvernement des collectivités qui lui inspirent le plus profond dédain, c'est qu'il le veuille ou non, c'est la dictature, c'est, et qu'il le sache le régime césarien, c'est la démocratie de contrebande par laquelle l'empire a, pendant vingt ans, remplacé la démocratie véritable.

La Justice :

Le maréchal de Mac-Mahon avait derrière lui, dans son passé, quelques grands souvenirs militaires, un mot heureux prononcé à Malakoff, une victoire bien venue à Magenta. Il avait assiégé et mitraillé Paris. Ce n'était point pour déplaire à l'Assemblée. Et cependant — tant paraissait monstrueuse même à cette Assemblée la résurrection du pouvoir personnel — on n'en parlait qu'à mots couverts, avec une foule de précautions oratoires. Les orateurs qui prirent la parole à propos de cette loi du 20 novembre 1873, qui organisait le septennat, n'avaient pas dit quel dessein ils méditaient. On les aurait profondément irrités si on leur avait dit qu'ils cherchaient un maître.

M. Rouher, lui-même, qui ce jour-là parla pour la première fois depuis la catastrophe de 1876, proclama que la France devait s'appartenir et que le parti impérialiste renonçait à toute entreprise, à quoi Gambetta répondit par cette admirable saillie :

— Alors vous renoncez à la récidive ?

Cette monstrueuse conception du pouvoir personnel que l'Assemblée de 1871 n'a jamais osé regarder en face, elle s'est présentée, elle s'est étalée avec une telle contemplation de soi-même que le président n'a rien trouvé dans le règlement pour arrêter ce torrent d'éloges que le général Boulanger se décernait à lui-même. On n'aurait pu lui appliquer, en effet, que l'article qui concerne les interpellations de collègue à collègue. Mais il s'interpellait lui-même avec une telle bienveillance, qu'on aurait été fâché de lui gâter le plaisir.

Figurez-vous un MOI gigantesque ; un MOI plus haut que l'obélisque d'en face dont le landeau a fait le tour ; un MOI en cravate violette, avec une barbe d'or, et des arrangements et des attitudes et des précautions dans le geste pour ne pas déranger la toilette ! Et la bouche en cœur ! Et le sourire sur les lèvres et les yeux pleins d'appels. Nous retrouverons tout cela, prochainement, en tête des prospectus.

Le Siècle :

La manifestation de M. Boulanger, a prouvé, par les déclarations qu'elle a provoquées de la part de MM. Paul de Cassagnac, de la Rochefoucauld et Jolibois, que la révision était le plus vif désir de tous les ennemis de la République. Elle a prouvé encore par les excellents discours de MM. Floquet, Clémenceau et Basly et par les votes qui les ont suivis, que devant le péril de la dictature tous les républicains sauraient s'assagir et se réunir. La révision et le général Boulanger ont été jugés d'un seul et même coup.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Solennités religieuses. — Mgr l'évêque de Cahors a donné, à la cathédrale, le sacrement de confirmation à plus de 200 enfants venus des cinq paroisses de la ville et de Bégoux, Arcambal, Arnis, Pradines et Labéraudie.

M^{me} et M. de Chénemoirau avaient accepté d'être les parrains de tous ces jeunes confirmants.

La tenue de tous ces enfants a été parfaite, et Monseigneur s'est montré très satisfait.

La cérémonie était terminée à dix heures.

Ce matin, a eu lieu la solennité de la première communion et de la confirmation au pensionnat des dames de Nevers. La cérémonie présidée par Monseigneur a été des plus émouvantes.

La belle chapelle du couvent était trop étroite pour contenir l'affluence des parents et des amis.

Contributions indirectes. — M. le directeur général des contributions indirectes

vient d'élever sur place, à la 3^e classe de son grade, M. Nouvel, receveur à Gramat.

Magistrature. — M. Linol, notaire, conseiller d'arrondissement et maire de Gourdon, a été nommé juge suppléant près le tribunal civil de la dite ville.

M. Falret de Toite, originaire de Marcellac, lieutenant au 78^e, passe au 18^e de ligne.

M. Jules Favre, professeur de 4^e au lycée Lakanal, vient d'être nommé officier d'instruction publique. M. Jules Favre est l'auteur de la thèse si remarquable sur notre compatriote Olivier de Magny.

A l'exposition de Barcelone, le Lot est représenté par l'huile de noix de la maison Bruel, de Souillac.

Labastide-Marnhac. — Samedi soir, on a tenté de renverser, par l'explosion d'une cartouche de dynamite, le *mai* planté à la suite des élections municipales. Quelques individus, soupçonnés de ce fait, ont été arrêtés.

La Lyre Cadurcienne se fera entendre ce soir, jeudi, 7 courant, sur les allées Fénélon, de 8 heures 1/2 à 9 1/2.

Accident. — Le 2 juin, un petit enfant d'environ 2 ans, Georges Lagarrigue, domicilié à Créjol, jouait sur le bord de la rivière de Lot, il glissa, et roula dans l'eau, à un endroit où il y avait 1 mètre 50 de profondeur ; par bonheur il fut aperçu par le nommé Moles, Baptiste, qui travaillait à la route près de là, et s'empressa de plonger à l'endroit où l'enfant avait disparu, et fut assez heureux pour le rendre à sa mère, sain et sauf. Ce brave sauveteur, n'en est pas à son premier essai, et son courage mérite récompense.

ETUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE A SUITE DE SURENCHÈRE ADJUDICATION

Fixée au vingt trois juin courant.

Suivant procès-verbal de M^e Fraysse, huissier à Luzech, en date du 16 février dernier, dénoncé, le dix-huit du même mois de février, et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-cinq dudit mois de février volume 121 numéros 30 et 31.

Il a été procédé, A la requête de M. Benjamin Barrau, propriétaire, domicilié à Cahors.

Lequel a constitué aux fins des présentes M^e Georges Delbreil, avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, n^o 10.

Sur la tête et au préjudice 1^o du sieur Pierre Cavallié, tailleur d'habits, et Marguerite Doumerc, sans profession, son épouse, domiciliés ensemble à Luzech, débiteurs solidaires ; 2^o Anna Cavallié, et Jean Rozières, son mari, tailleur d'habits, domiciliés autrefois de la commune de Luzech, et aujourd'hui sans domicile connu, pris comme tiers détenteurs.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre

Premièrement

Une maison, sise à Luzech, formant le numéro 350 section E du plan cadastral de ladite commune de Luzech, septième classe, d'un revenu de neuf francs. On entre dans cette maison du côté de l'Est, après avoir franchi deux marches d'escalier en pierre, par une porte à un ouvrant au-dessus de laquelle se trouve une grande ouverture d'environ un mètre carré, pour donner jour au grenier, de ce même côté existe une croisée vitrée à deux ouvrants avec contrevents, ceci forme un premier étage. Au nord il y a une croisée vitrée à deux ouvrants et au Midi elle tient à Delvit, plâtrier, venelle entre, on y aperçoit un canon de cheminée, un évier, elle est recouverte en tuiles creuses. Sous ce premier étage, il y a boutique et cave, on entre dans cette dernière de dans la boutique et on entre dans celle-ci du côté du Nord par une porte à vitre à deux ouvrants où il y a deux grandes portes en dehors, ceci forme rez-de-chaussée, le tout est bâti en

pierres, chaux et sable, très belle position petite place au devant de la boutique et grande rue dite du Barry.

Ces bâtisses reposent sur un sol de maison formant le numéro 350 section E du dit plan, de contenance environ cinquante-cinq centiares, première classe.

Deuxièmement

Une vigne perdue, sise à Camp del Terme, formant le numéro 217 P section B dudit plan cadastral de la commune de Luzech, d'une contenance approximative de vingt-trois ares douze centiares, troisième, quatrième, et cinquième classes, d'un revenu de quatre francs quarante-deux centimes.

Troisièmement

Une pâture, sise au même lieu, formant le numéro 218 P section B dudit plan cadastral de ladite commune de Luzech, d'une contenance approximative de trois ares douze centiares, quatrième classe, d'un revenu de treize centimes.

Quatrièmement

Une vigne, sise à Margis, formant le numéro 229 section D dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de cinquante-deux ares dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de seize francs quatre-vingt-neuf centimes.

Cinquièmement

Une terre, sise au Travers de la Pistoule, formant le numéro 413 P section E dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de deux ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante centimes.

Sixièmement

Une vigne, sise à Cami d'Almet, formant le numéro 531, section E dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix ares trente centiares, troisième classe, d'un revenu de trois francs quatre-vingt-onze centimes.

Septièmement

Une vigne perdue, sise à côté de Redoulade, formant le numéro 803, section E dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix ares, cinquième classe, d'un revenu de cinquante-cinq centimes.

Huitièmement

Une terre, aujourd'hui friche, sise au même lieu, formant le numéro 804, section E dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quarante-quatre ares cinquante centiares, cinquième classe, d'un revenu de quarante-quatre centimes.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés sur le territoire de la commune de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication a été faite le vingt-un avril dernier et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-six mai suivant.

Au jour indiqué, l'adjudication desdits biens a eu lieu au prix de deux mille trois cent trente francs au profit de M^e Mazières, avoué, qui a fait élection de command en faveur de Pierre Lurguie, tailleur d'habits et de dame Félicité Lacombe, son épouse, demeurant à Luzech.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le deux juin courant, M. Benjamin Barrau, poursuivant, a déclaré faire la surenchère du sixième sur le prix desdits biens et porter ces biens à la somme de deux mille sept cent vingt francs, en sus des charges.

M. Delbreil, a été constitué avoué, aux fins d'occuper sur cette surenchère qui a été dénoncée conformément à la loi avec avenir à l'audience du vingt-trois juin courant.

En conséquence l'adjudication des biens surenchérés aura lieu le **samedi vingt-trois juin courant**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à Palais de Justice de cette ville, sur la mise à prix de deux mille sept cent vingt francs, ci. 2,720 fr. En sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt huit.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : Boudet, receveur.

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

DE

jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du six juin courant, enregistré, la dame Marie Vassière, sans profession, épouse du sieur Joseph Combes, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée à St-Médard, canton de Catus, pourvu de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors en date du huit mars dernier, et ayant M^e Jules Billières pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

A été déclarée séparée de biens d'avec ledit Joseph Combes, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné Cahors le sept juin 1888.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES,

BOURSE. — Cours du 6 juin 1888.

3 0/0.....	83 30
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 12
4 1/2 0/0 1883.....	105 90
Actions Orléans.....	1,320 00
Actions Lyon.....	1,252 50
Action Panama.....	393 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	409 50
Obligations Lombardes.....	297 00
Obligations Saragosse.....	355 55

Hernies

Chute, déviation, engorgement de la Matrice. Que font les médecins pour conjurer ces terribles affections qui tuent souvent leurs victimes après les avoir torturées toute leur vie? — Que pourraient-ils faire? — Et d'abord la hernie est-elle curable? — Quels sont les moyens à employer pour arriver à la guérir et à permettre au malade de quitter le bandage après quelques mois? — Telles sont les questions que le **Docteur Choffé** a résolues dans ses CAUSERIES MÉDICALES dont la 25^e édition vient de paraître. Je recommande à mes lectrices le chapitre important qui traite de l'hygiène de la femme et des soins que réclame sa santé aux différents âges.

Cet excellent ouvrage forme un volume de 350 pages que le Docteur met gracieusement à la disposition des personnes intéressées. — Et pour le recevoir franco sous enveloppe, il leur suffira d'envoyer 60 centimes en timbres-poste au **Docteur Choffé, quai St-Michel, 27, Paris.**

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS Appauvrissement du Sang **FER BRAVAIS** Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux. Dépôt dans la plupart des Pharmacies

ANNALES

DU **ROUERGUE ET DU QUERCY** REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE De l'Aveyron Du Lot et du Tarn-et-Garonne Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Avec le concours de la collaboration des sommités de tous les partis.

DIRECTEUR : GASPARD D'ARDENNE DE TIZAC

Abonnement, 3 fr. par an, Le numéro 10 cent.

Rédaction : 162, boulevard Montparnasse, Paris. Administration : Imprimerie Ratery-Virenque, rue de l'Embergue, 21, Rodez.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste et chez les principaux libraires du Lot, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne.

A VENDRE

Un bon Piano. S'adresser au bureau du Journal.

OCCASION

A vendre un excellent Phaëton avec capotage. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Les personnes qui désirent acheter du vin de 1886 et 1887 absolument pur et donné de confiance, peuvent s'adresser au sieur Delmas, propriétaire à Sanzet, qui s'empressera de remettre l'échantillon.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La), 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté,



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les bourgeois de Sapin fontent essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.



31 RÉCOMPENSES Y COMPRIS
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BOURNEVILLE 1882 GRAND CONCOURS
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

A CÉDER UNE ÉTUDE D'HUISSIER A CAHORS

S'adresser à M. COSSE,
RUE JEAN VIDAL, N° 3.

Maison spéciale d'Accouchement
— DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge
Maîtresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-
bourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

DENTS & DENTIERES

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODONNÉ"
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, recomposée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
finances, commerces, industries, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 125 liv. à 18 fr. 75
de l'édition qui à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la livraison avec carte colorée
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des climats de fer, en 10 couleurs, est en vente chez les Libraires
et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

LES ÉCHOS DE LA PÉRIE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le 7^e numéro sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois, 12 fr.; Six mois, 24 fr.; Un an, 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

L. A. H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dorenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, professeur de droit administratif à la Sorbonne; H. Leleux, examinateur à l'École polytechnique; E. Lévassour, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Maitz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
colombier de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Payables à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. GARGABEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.